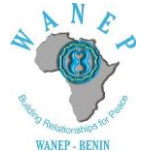




Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Coordonnée par



ELECTION PRESIDENTIELLE 2021

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de Situation Électorale

Déclaration d'entrée

I- DU CONTEXTE DE LA PRÉSIDENTIELLE 2021

Le dimanche 11 avril 2021, les Béninois se rendront aux urnes pour élire leur prochain Président de la République. La particularité de cette élection est qu'elle se déroule dans une atmosphère de tension et de violence en raison de l'application des récentes réformes politiques non consensuelles, notamment le système du parrainage, n'ayant pas permis à toutes les formations politiques qui le désiraient de présenter des candidatures. Tout au long du processus, plusieurs voix se sont élevées pour exiger la suppression du parrainage ou sa suspension pour le présent scrutin afin de permettre la participation de tous ceux qui aspirent à la fonction présidentielle. Par ailleurs, les violentes contestations et manifestations relatives à la prolongation du mandat présidentiel de 47 jours sur la base des réformes constitutionnelles de 2019 ; la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de la Covid-19 qui connaît une nouvelle vague de contaminations au Bénin et les nombreuses arrestations d'acteurs politiques de l'opposition sont autant de facteurs qui complexifient l'atmosphère sociopolitique dans laquelle se déroule le premier tour de cette présidentielle.

A la veille de ce scrutin, la situation peut se résumer comme suit :

Au titre du cadre juridique et ses nouveautés :

A la suite de la crise post-électorale de mai et juin 2019, des réformes ont été enclenchées par le parlement qui en était issu et dont la légitimité continue d'être contestée par des partis d'opposition. Elles ont abouti à la révision du cadre juridique des élections. Ainsi, la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 a été modifiée par la loi constitutionnelle n°2019-40 du 07 novembre 2019. La charte des partis politiques a été modifiée et complétée. Un nouveau code électoral datant du 15 novembre 2019 interprété et complété par la loi n°2020-13 du 04 juin 2020, une nouvelle loi sur le statut de l'opposition et une autre sur le financement public des partis politiques ont été également adoptés. De ces différentes réformes, plusieurs nouveautés, plus ou moins crisogènes notamment l'instauration d'un système de parrainage des candidats à l'élection présidentielle, ont été adoptées. Le parrainage ainsi adopté est délivré par les députés et les maires à hauteur de 10%¹ de leur effectif global, soit 16 parrainages de maires et/ou de députés à recueillir par les candidats avant de faire valider leur dossier à l'élection présidentielle. De même, conformément à l'article 153-3 nouveau de la Constitution, la date du 1er tour de l'élection présidentielle est fixée au deuxième dimanche du mois d'avril de l'année

¹ Articles 44 nouveau de la Constitution et 132 du Code électoral

électorale, soit le dimanche 11 avril 2021. En conséquence, l'application de cette disposition prolonge le mandat présidentiel en cours de 47 jours pour l'alignement des élections en 2026. On peut souligner également que l'élection du Président de la République doit se faire en duo avec un vice-président au suffrage universel direct, pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

Au titre du démarrage et des préparatifs

La date du 1^{er} tour de l'élection présidentielle étant fixée au 2^{ème} dimanche du mois d'avril, le Gouvernement, par Décret n°2020-563 du 25 novembre 2020 portant modalités d'élaboration du calendrier électoral en République du Bénin, a enclenché le processus électoral. Ainsi, le 11 janvier 2021, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a rendu public son calendrier qui s'est déroulé sans anicroches à ce jour.

Selon les données du fichier électoral actualisé transmis, le mercredi 10 février 2021, à la CENA par le Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Électorale Permanente Informatisée (Cos-LEPI), 5.523.524 électeurs sont attendus aux urnes. Ils sont répartis dans 15 664 postes de vote dont 11 à l'étranger pour 45.543 électeurs. Ce nombre sera, cependant, réduit de 564 674 électeurs conformément à la décision DCC 21-074 du 11 mars 2021 de la Cour Constitutionnelle enjoignant à la CENA de tenir compte de 564 674 électeurs estimés décédés et encore présents sur la LEPI selon une estimation de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE).

Par arrêté ministériel 2021/n°043/MISP/DC/SGM/SA/030SGG21 pris en pleine campagne électorale le 1^{er} avril 2021, à la suite d'une déclaration du Président sortant et candidat Patrice TALON, la carte d'identité scolaire et la carte d'étudiant ont été ajoutées à la liste des pièces d'identification devant permettre de voter le 11 avril 2021.

Au titre des candidatures

Le 4 février 2021, date de clôture de la période d'enregistrement des candidatures, la CENA a enregistré vingt (20) déclarations de candidature à l'élection présidentielle. A la suite du processus d'étude des dossiers, trois (03) duos de candidats ont été retenus pour prendre part à l'élection selon la liste provisoire publiée le 10 février 2021 par l'institution. Après le traitement d'une dizaine de recours introduits à la Cour constitutionnelle et dont la plupart sont relatifs au parrainage, la haute juridiction a, par décision EP21-017 du 22 février 2021, confirmé la liste des trois (03) duos de candidats retenus par la CENA et qui sont :

- Duo Corentin Agbéléssessi KOHOUE – Iréné Josias AGOSSA
- Duo Alassane SOUMANOU – Paul HOUNKPE,
- Duo Patrice Athanase Guillaume TALON – Mariam CHABI TALATA

Au titre de la campagne électorale

Elle a été lancée par le Président de la CENA pour la période du 26 mars 2021 à 00h au 9 avril 2021 à minuit avec un appel pour le respect des mesures barrières notamment le port de masques et la distanciation sociale d'au moins un (01) mètre. Seulement, sur le terrain, de nombreux

rassemblements et caravanes ont été observés, dans plusieurs localités du pays, sans aucun respect desdites mesures.

Des violations des articles 53, 54 et 55 du code électoral ont été également observées sur le terrain à savoir la campagne par les agents de l'Etat sur leurs lieux de travail surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation ; le port de tee-shirts à l'effigie des candidats ainsi que l'utilisation des moyens de l'État. La campagne a été aussi ponctuée de propos régionalistes.

Jusqu'au 5 avril 2021, la campagne a été globalement calme, sans incidents majeurs mais aussi sans la grande ferveur populaire caractéristique des présidentielles au Bénin. Dès les premières heures du 6 avril, des marches annoncées pacifiques se sont transformées en des manifestations violentes avec des destructions de biens publics et privés, des violations de droits humains, des entraves à la libre circulation des personnes et des biens, etc. dans certaines communes. Ces manifestations ont été très violentes dans les communes de Parakou, Tchaourou, Bantè, Savè, et elles ont mobilisé, par endroits, des mineurs et occasionné aussi des blessés et des pertes en vies humaines.

II-DE LA CONTRIBUTION DE LA PLATEFORME ÉLECTORALE DANS CE CONTEXTE

Au regard du contexte sus-décrit et des risques de violences qui pourraient s'aggraver, la Plateforme électorale des OSC du Bénin, coordonnée par WANEP-Bénin, a mis en œuvre deux initiatives intitulées "Citoyen, veille et contribue à une élection présidentielle apaisée en 2021 au Bénin" et "Electoral violence Monitoring, Analysis And Mitigation (EMAM)". La Plateforme électorale remercie les partenaires techniques et financiers qui l'accompagnent : L'Union Européenne, la Coopération Suisse, l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence Autrichienne pour le Développement (ADA) et l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA).

2-1. Avant le scrutin,

- Dans le cadre de ces initiatives mises en œuvre, la Plateforme Electorale a :
- mis en place un dispositif de collecte de données, d'analyse et d'alerte basée sur 45 moniteurs formés, équipés et déployés sur une cartographie des zones à risques de violence électorale élaborée à cet effet ;
- mis en place un Groupe National de Réponse Électorale (GNRE), un mécanisme de prévention de la violence électorale composé de personnalités et responsables des OSC, chargé d'élaborer et de recommander des stratégies de réponses aux risques de violence ;
- tenu plusieurs audiences d'alerte et de plaidoyer avec les acteurs politiques et organes impliqués dans l'organisation de l'élection ;
- formé et déployé 12 blogueurs et web-activistes pour la déconstruction des fausses informations ;
- formé 90 journalistes sur le journalisme sensible aux conflits, 48 formateurs des observateurs, 1470 observateurs électoraux, 20 responsables d'ONG et personnalités sur la

diplomatie préventive, 30 responsables d'ONG et personnalités sur la sécurité électorale, 30 responsables d'ONG sur la gestion des conflits électoraux ;

- organisé des séances de dialogues-échanges entre les Forces de Défenses et de Sécurité et les leaders communautaires ;
- réalisé et diffusé des slams vidéos d'appel au dialogue, de sensibilisation à la paix et à la non-violence et un hymne "Jeune et non-violence" ;
- publié une série de rapports de suivi et de déclarations assorties de recommandations-actions à l'endroit de divers acteurs ;
- Etc.

2-2. Pendant le scrutin

Du 10 au 12 avril 2021, la Plateforme Electorale animera une "Salle de Situation électorale" composée de trois (3) chambres complémentaires et d'une cellule de communication pour coordonner ses 1470 observateurs déployés dans tous les 546 arrondissements du pays. Une cinquantaine de spécialistes et de personnes ressources ont été mobilisés et formés pour l'animation des chambres techniques, d'analyse et de décision de ladite salle de situation qui par "l'Alerte et la Réponse" se positionne pour le suivi des enjeux liés au respect des dispositions de la loi électorale, au taux de participation, à la non-violence, au respect des dispositions de prévention de la Covid-19 et à la gestion sécuritaire du scrutin.

2-3. Après le scrutin

Des 1470 observateurs déployés, 546 commis pour l'observation du lendemain du scrutin demeureront actifs le 12 avril 2021. Au-delà de l'observation du lendemain du scrutin, les 12 fact-checkers, les 45 moniteurs et tout le dispositif d'alerte ainsi que le Groupe National de Réponse Électorale poursuivront la veille pour toute la période post-électorale.

III- DES MOTIFS DE SATISFACTION, DE CRAINTE, DES DEFIS ET RECOMMANDATIONS,

Des motifs de satisfaction

Pour avoir dénoncé et alerté, à plusieurs reprises, sur les éléments porteurs de crises du processus de la présidentielle de 2021 depuis ses débuts, la Plateforme électorale des OSC du Bénin n'a aucun motif particulier de satisfaction. Toutefois, elle apprécie :

- la présence et la participation de plusieurs autres missions d'observation électorale (Organisations de la Société Civile nationales, CEDEAO, UA, OIF, etc.)
- l'accompagnement des partenaires techniques et financiers qui, malgré le contexte, soutiennent la société civile dans son engagement pour un processus électoral non-violent.

Des motifs de craintes

La Plateforme électorale a quelques motifs de crainte, notamment :

Avant le scrutin :

- les risques de non tenue du scrutin dans certaines localités du pays ;

- le relâchement dans le respect des mesures barrières contre la Covid-19 et les risques de remontées de la courbe de contamination ;
- le déploiement excessif des forces de défense et de sécurité ;
- la circulation d'armes et leur utilisation dans le cadre des manifestations violentes observées et des crimes enregistrés ces derniers temps,
- la multiplication des arrestations pendant la période électorale;

Pendant le scrutin,

- les risques de nouvelles violences surtout que les différends ayant engendré les situations actuelles restent entiers et se sont complexifiés ;
- la problématique de la sécurisation du scrutin, des personnes et des biens ;
- le relâchement dans le respect des mesures barrières contre la Covid-19 et les risques de remontées de la courbe de contamination ;
- la circulation d'armes et leur utilisation dans le cadre des manifestations violentes observées et des crimes enregistrés ces derniers temps,
- les menaces extrémistes sur le pays et les opportunités de leurs expressions dans le contexte électoral délétère actuel.
- le déploiement excessif des forces de défense et de sécurité ;

Après le scrutin

- les impacts et conséquences des violences pré-électorales sur la cohésion communautaire voire nationale et les futurs rapports entre acteurs politiques, d'une part, et entre Forces de défense et de sécurité et populations, d'autre part ;
- les implications futures des propos régionalistes enregistrés lors de la campagne électorale ;
- les conséquences du déficit de confiance dans la justice à l'aune de sa gestion des dossiers d'arrestations des opposants et autres manifestants ;
- Les implications du déploiement excessif des forces de défense et de sécurité sur le prochain mandat présidentiel
- les menaces extrémistes sur le pays et les opportunités de leurs expressions dans le contexte électoral délétère actuel.

Des défis

Au nombre des défis à relever, la Plateforme électorale des OSC du Bénin note la nécessité de:

- respecter et faire strictement respecter les gestes barrières de prévention de la Covid-19 ;
- maintenir, voire consolider la paix et la cohésion sociale pendant et au lendemain du scrutin ;

- sécuriser le scrutin dans une logique de neutralité, professionnalisme et de préservation des vies et de l'intégrité des acteurs;
- rendre disponible et de façon ininterrompue les services d'internet, de réseaux sociaux et de la téléphonie mobile;
- garantir le respect des principes électoraux de transparence, de sincérité des résultats du vote;
- assurer l'acceptation des résultats de cette élection présidentielle dans un contexte où les législatives de 2019 et les communales de 2020 continuent d'alimenter des polémiques tout comme la prolongation du mandat du président sortant.

Des Recommandations,

Au regard des craintes et défis énumérés ci-dessus, la Plateforme électorale des OSC recommande :

Au gouvernement :

- Éviter toute interférence dans la conduite du processus électoral, la compilation et la proclamation des résultats ;
- Instruire les Forces de Défense et de Sécurité à la retenue dans l'usage de la force dans le maintien de l'ordre impliquant les populations ;
- Faire un geste de compassion et d'assistance à l'endroit des victimes et des familles endeuillées du fait des violences pré-électorales notées.

A la CENA

- Veiller à la disponibilité du matériel électoral, en quantité suffisante dans tous les postes de vote;
- Faire respecter les mesures barrières mises en place dans les centres et postes de vote.

A la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

- Faire le suivi du respect strict des dispositions s'appliquant à la couverture médiatique en garantissant le traitement équitable de l'information électorale

A l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste

- Garantir le droit à la communication à travers la continuité et la qualité des services de l'Internet.

Aux opérateurs des services de téléphonie mobile :

- Garantir la continuité et la qualité de leurs services de téléphonie et d'internet.

Aux forces de défense et de sécurité :

- Veiller au respect des droits humains durant leurs différentes missions de sécurisation du scrutin sur toute l'étendue du territoire national;
- Faire preuve de professionnalisme et d'esprit républicain.

A la presse nationale et internationale :

- Éviter de publier des informations qui pourraient envenimer la tension et les violences déjà observées sur le terrain.

Aux leaders d'opinion et de la société civile :

- Maintenir les appels à la paix, à la responsabilité et à la cohésion nationale.

Aux populations:

- Éviter tout recours à la violence pour la préservation de la paix et de la cohésion sociale ;
- Respecter strictement les mesures barrières contre la Covid-19 prévues par la CENA pour la sécurité collective ;
- Eviter la destruction des infrastructures et autres biens publics et privés lors des manifestations ;
- Eviter de compromettre la libre circulation des personnes et des biens lors des manifestations ;
- Eviter les actes et propos régionalistes et xénophobes.

Aux organisations intergouvernementales régionales et internationales :

- Continuer les démarches de bons-offices jusqu'à l'avènement d'un dialogue sincère entre les acteurs politiques béninois ;
- Entrer en contact avec les leaders politiques des localités, foyers de tension, comme Savè, Bantè, Parakou et Tchaourou afin de contribuer à un retour au calme.

**Fait à Cotonou, le 10 avril 2021
La Salle de Situation Électorale,
Le Président**